



POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE

GUIDE À L'INTENTION DES MILIEUX SCOLAIRES



Coordination et rédaction

Direction des services éducatifs complémentaires
et de l'intervention en milieu défavorisé

Direction générale des services de soutien aux élèves
Secteur du soutien aux élèves, de la pédagogie
et des services à l'enseignement de l'éducation
préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

Collaboration

Direction de l'enseignement privé
Secrétariat à la condition féminine
Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Pour toute information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :

education.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-89288-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

21-064-04-5

Table des matières

Remerciements.....	4
Glossaire.....	5
Introduction	7
Orientations ministérielles.....	8
Encadrements légaux	8
Principes fondamentaux.....	10
Soutien et accompagnement.....	12
Pratiques éducatives et mesures administratives	13
Conclusion.....	15
Bibliographie	16

Remerciements

Le présent guide s'appuie sur plusieurs références importantes dans la prise en compte de la diversité sexuelle et de genre en milieu scolaire :

- le document *Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires : guide pour les établissements d'enseignement* produit par la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation;
- le document *Les élèves trans et les élèves non binaires en milieu scolaire : pratiques gagnantes à considérer* élaboré par Danièle Boivin, agente de soutien régionale pour le dossier Climat scolaire, violence et intimidation en Mauricie et dans le Centre-du-Québec;
- le document *Lignes directrices relatives aux élèves transgenres* conçu par le Centre de services scolaire de Montréal.

Des éléments de ces trois documents ont été reproduits intégralement, sans marques de citation qui auraient alourdi la présentation, et ce, avec l'aimable autorisation de leurs auteurs et autrices.

Glossaire

Les définitions qui suivent sont présentées en vue de soutenir la compréhension du contenu abordé dans ce guide. Elles s'inspirent notamment de celles du guide *Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires*¹ ainsi que du glossaire de Condition féminine Canada². En raison de la grande pluralité des termes choisis pour décrire les réalités des personnes et des familles de la diversité sexuelle et de genre et compte tenu de l'évolution constante de ce champ de connaissances, l'énumération qui suit ne constitue pas une liste exhaustive. Les références mentionnées dans les remerciements comportent des lexiques plus complets.

Affirmation de l'identité de genre ou transition sociale : Processus par lequel une personne trans révèle, exprime et confirme son identité de genre et l'intègre dans sa vie personnelle et sociale.

Auto-identification : Démarche par laquelle une personne définit ouvertement un aspect de son identité, par exemple le genre. L'auto-identification est la seule façon de déterminer l'identité de genre d'une personne.

Expression de genre : Apparence de ce que la société qualifie de féminin ou de masculin, sans égard à l'identité de genre de la personne (vêtements, coiffure, maquillage, comportement, langage corporel, voix, etc.). Toutes les personnes, peu importe leur identité de genre, démontrent une expression de genre et peuvent l'exprimer de différentes façons, qui ne sont pas nécessairement indicatives de leur identité.

Homophobie : Ensemble des attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directs et indirects, envers les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles ou d'autres orientations sexuelles, ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforment pas aux stéréotypes associés à son sexe assigné à la naissance.

Identité de genre : Expérience personnelle, sentiment profond et intime du genre d'une personne. Le genre est un continuum largement compris comme ayant deux pôles, masculin et féminin, mais toutes les nuances entre ces deux pôles et à l'extérieur de ceux-ci sont possibles, personnelles et légitimes. L'identité de genre d'une personne peut être différente du sexe qui lui a été assigné à la naissance.

1. *Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation. (2018). Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires : guide pour les établissements d'enseignement.*
<http://tablehomophobietransphobie.org/wp-content/uploads/2018/01/Brochure-Jeunes-Trans-Web.pdf>

2. *Gouvernement du Canada. Lexique sur la diversité sexuelle et de genre.*
<https://www.btb.termiumplus.gc.ca/publications/diversite-diversity-fra.html>

Non binaire : Qui ne définit pas son genre en fonction de la catégorisation binaire des genres féminins et masculins.

Orientation sexuelle : Attirance affective et/ou sexuelle envers les hommes ou les femmes, ou envers les personnes qui sortent du cadre binaire homme-femme.

Sexe assigné à la naissance : Sexe assigné à une personne à sa naissance en fonction d'un nombre limité de caractéristiques physiques observables, principalement l'apparence et la structure des organes génitaux externes.

Transgenre ou trans : Personne dont le sexe assigné à la naissance ne correspond pas, en totalité ou en partie, à l'identité de genre ressentie.

Transition : Démarches sociales, médicales ou légales qu'effectue une personne pour affirmer son identité de genre. Il s'agit d'un parcours personnel qui diffère d'une personne à l'autre.

Transphobie : Ensemble des attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directs et indirects, envers les personnes trans ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforment pas aux stéréotypes de masculinité ou de féminité associés à son sexe assigné à la naissance. Un exemple de transphobie est l'utilisation du mauvais prénom ou pronom, en présence ou en l'absence de la personne.

Il est à noter que l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre peuvent, selon les personnes, être vécues de façon nuancée et même fluctuer dans le temps.

Introduction

Le présent guide à l'intention des milieux scolaires s'inscrit dans un contexte où est mise de l'avant la mission « socialiser » de l'école québécoise, qui est un ancrage essentiel au mieux-vivre ensemble de toute la population du Québec. Grâce à cet ancrage, les valeurs d'inclusion, d'ouverture, de respect et de liberté font partie intégrante de la vie scolaire et influencent toutes les sphères de la société.

Intitulé *Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre*, ce guide permet aux milieux scolaires de se doter de moyens répondant aux deux grands enjeux³ en matière d'éducation qui constitueront les vecteurs de l'action ministérielle au cours des prochaines années :

- l'inclusion et la réussite de tous les élèves;
- la qualité des milieux de vie et d'apprentissage.

Principalement destiné aux gestionnaires du réseau scolaire qui contribuent à la poursuite d'actions visant à favoriser un milieu d'apprentissage bienveillant, sécuritaire et inclusif, le guide a pour objectif de rappeler les encadrements légaux actuels qui placent l'élève et les membres de l'équipe éducative au cœur de la réflexion liée à l'inclusion de la diversité sexuelle et de genre. Il précise les orientations du ministère de l'Éducation à l'égard de la prise en compte de la diversité sexuelle et de genre en milieu scolaire et indique les principes fondamentaux qui encadrent les actions pouvant être mises en place dans le but de respecter les droits, les besoins et les responsabilités de chaque personne.

3. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2019). *Plan stratégique 2019-2023*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-2019-2023.PDF?1575660315>

Orientations ministérielles

Le ministère de l'Éducation est sensible aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre. La détermination des orientations ministérielles à l'égard de la prise en compte de la diversité sexuelle et de genre s'appuie sur des encadrements légaux. Elle repose également sur des mesures du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie (2017-2022), du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation (2015-2018) et du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation (2020-2025), notamment sur celle visant à accompagner les milieux scolaires pour une meilleure prise en compte de la diversité de genre et de la diversité des familles. Désormais, des principes fondamentaux permettent de guider les interventions en milieu scolaire et d'assurer le respect des droits fondamentaux de l'ensemble des élèves.

Encadrements légaux

Les ancrages légaux présentés ici sont de puissants leviers qui soutiennent les actions à mettre en œuvre auprès des élèves, du personnel scolaire et des familles en vue d'une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre.

Charte québécoise des droits et libertés de la personne

Article 10 : « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. »

Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres

Article 60 : « Une demande de changement de nom d'un enfant mineur peut être faite par son tuteur ou par le mineur lui-même s'il est âgé de 14 ans et plus. »

Article 71.1 : « Une demande de changement de la mention du sexe d'un enfant mineur peut être faite par le mineur lui-même s'il est âgé de 14 ans et plus ou par son tuteur avec son consentement. Pour le mineur de moins de 14 ans, elle est faite par son tuteur. »

Loi sur l'accès à l'information et aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Article 53, paragraphe 1 : « La personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale. »

Loi sur l'instruction publique (LIP) et Loi sur l'enseignement privé (LEP)

LIP, article 210.1 : « Le centre de services scolaire veille à ce que chacun de ses établissements offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. À cette fin, il soutient les directeurs de ses établissements au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. »

LIP, article 75,1 : « Le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école. Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. [...] »

LEP, article 63.1 : « L'établissement qui dispense des services éducatifs [...] doit offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. À cette fin, l'établissement doit adopter un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. »

Par conséquent, l'établissement d'enseignement doit mettre en place des mesures concrètes pour assurer le droit à la dignité, à l'égalité, à l'intégrité, au bien-être et à la sécurité de chaque élève, dont les élèves trans et non binaires.

Principes fondamentaux

Le seul indicateur fiable de l'identité de genre d'une personne trans ou non binaire est son auto-identification.

En vertu des modifications apportées à la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, l'établissement d'enseignement doit utiliser le prénom et le pronom usuels choisis par l'élève trans ou non binaire ainsi que respecter l'identité de genre à laquelle l'élève s'auto-identifie. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire que la mention de sexe ou le prénom aient été légalement modifiés dans le registre de l'état civil du Québec ou changés dans le dossier administratif interne de l'élève. Par ailleurs, le refus intentionnel ou persistant de respecter l'identité ou l'expression de genre de l'élève trans ou non binaire peut être considéré comme une forme de harcèlement ou de discrimination susceptible d'entraîner des conséquences légales.

L'intégrité des élèves trans ou non binaires et leur droit à la dignité, à l'égalité et au respect doivent être protégés.

Les mesures de soutien envers la personne trans ou non binaire ne devraient pas faire en sorte qu'elle subisse des contraintes supplémentaires, par exemple qu'elle soit isolée, marginalisée ou pénalisée.

Le droit de chaque élève ou adulte trans ou non binaire à la confidentialité et au respect de sa vie privée doit être préservé.

Le respect de la confidentialité est d'une importance capitale. Il importe de vérifier les besoins et les volontés explicites de l'élève, et de ses parents si l'élève a moins de 14 ans, en matière de confidentialité.

Les mesures mises en place pour ces personnes, jeunes et adultes, doivent être guidées par leur vécu, leurs besoins, leurs expériences et leur volonté explicite.

La mise en place de mesures de soutien et d'accompagnement devrait impliquer la collaboration entre l'équipe-école, l'élève et ses parents, notamment si l'élève a moins de 14 ans. Il est nécessaire d'obtenir l'accord de l'élève de 14 ans ou plus avant d'impliquer ses parents dans les mesures d'accompagnement qui pourraient être prises par l'établissement. Cette collaboration nécessite l'écoute des besoins et des préoccupations de l'élève. Les mesures mises en place par un milieu scolaire devraient être déterminées au cas par cas en vue de répondre aux besoins de chaque personne de la meilleure manière possible.

L'établissement d'enseignement doit offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Chaque élève qui fréquente un établissement d'enseignement devrait être en mesure de développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. Des mesures inclusives et de soutien peuvent notamment éviter à l'élève trans ou non binaire de vivre des situations d'intimidation, de harcèlement, de discrimination, d'homophobie, de transphobie et d'exclusion.

Dans un souci d'information et de prise en compte des préoccupations de l'équipe-école, il convient d'intégrer dans le plan de développement professionnel, pour l'ensemble du personnel de l'école, des activités de sensibilisation ou de formation au sujet des réalités des personnes trans et des personnes non binaires. Ainsi, les membres du personnel auront développé les attitudes et les habiletés nécessaires pour accueillir avec ouverture les élèves, les membres du personnel et les familles de la diversité sexuelle et de genre.

Des activités de sensibilisation ou de formation permettront aux membres du personnel scolaire de développer les habiletés nécessaires pour accueillir les élèves, les membres du personnel et les familles de la diversité sexuelle et de genre.

Soutien et accompagnement

La sensibilité du ministère de l'Éducation aux différentes réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre se traduit également par le soutien et l'accompagnement qu'il offre au réseau scolaire.

Au plan régional, des personnes sont chargées par le Ministère d'offrir du soutien et de l'accompagnement au réseau scolaire pour l'application des obligations légales liées à la promotion d'un bon climat scolaire et à la prévention de la violence et de l'intimidation. Cette équipe de spécialistes de l'intervention assure également le suivi des différentes mesures élaborées dans le cadre de plans d'action ministériels et gouvernementaux visant notamment une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre et de la diversité des familles.

Le Ministère offre aussi de la formation et du soutien aux établissements d'enseignement pour une mise en œuvre réussie des contenus obligatoires en éducation à la sexualité. Ces contenus ont été élaborés dans le respect de la diversité sexuelle et de genre. Ils permettent entre autres de sensibiliser les élèves à l'identité et à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle, aux rôles sociaux et aux stéréotypes sexuels.

Pratiques éducatives et mesures administratives

Il appartient à chaque milieu d'offrir un accueil inclusif aux élèves, aux adultes et aux familles pour favoriser une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre en milieu scolaire. Voici quelques exemples de pratiques éducatives et de mesures administratives appropriées :

- Prévoir de la formation à l'intention des membres du personnel scolaire pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances à l'égard des réalités des jeunes de la diversité sexuelle et de genre ainsi que pour répondre à leurs questionnements et à leurs préoccupations :
 - accompagner les élèves et le personnel scolaire dans la mise en œuvre de pratiques inclusives à l'égard des réalités de la diversité sexuelle et de genre, empreintes d'ouverture et de respect et centrées sur les besoins des élèves trans et non binaires;
 - adopter un vocabulaire inclusif et utiliser, notamment dans les situations d'apprentissage, des exemples qui témoignent de la diversité sexuelle et de genre et de la diversité des familles.

- Adapter le code de vie et le plan de lutte pour qu'ils présentent des pratiques inclusives envers toutes les personnes qui fréquentent l'école, dont les élèves, les membres du personnel et les familles de la diversité sexuelle et de genre :
 - adapter le code vestimentaire pour en extraire les marqueurs de genre;
 - permettre à la personne trans ou non binaire de porter les vêtements qu'elle considère comme cohérents avec l'expression de son identité de genre;
 - prévoir des lieux d'intimité neutres permettant le libre choix des élèves et du personnel.

- Assurer l'accès à des ressources éducatives non stéréotypées dans lesquelles sont abordées différentes réalités de la diversité sexuelle, de genre et des familles.

- Adopter une attitude de sensibilité et de flexibilité centrée sur les besoins de l'élève :
 - favoriser la pleine participation de l'élève trans ou non binaire à l'ensemble des activités proposées par l'école, dont le cours d'éducation physique et à la santé et les activités parascolaires;
 - éviter la répartition des élèves en fonction de leur sexe assigné à la naissance ou de leur genre, notamment lors d'activités de formation liées à la sexualité, et faire preuve de créativité dans l'organisation d'équipes de travail ou de jeu et dans le choix de matériel destiné aux élèves.

- Soutenir l'élève trans ou non binaire dans sa façon de s'identifier et de s'exprimer :
 - utiliser, s'il y a lieu, le prénom et le pronom choisis par l'élève trans ou non binaire;
 - évaluer la nécessité de mentionner le sexe ou le genre des jeunes dans les documents internes de l'établissement d'enseignement;
 - mettre en place un processus visant à faciliter le changement du prénom et de la mention du sexe de l'élève dans les documents internes;
 - apporter, dans la mesure du possible, des ajustements au système informatique en vue de tenir des dossiers conformes aux encadrements légaux.

- Protéger la confidentialité des informations concernant l'élève trans ou non binaire.

- Établir au besoin, à l'interne ou à l'externe, une collaboration avec des ressources professionnelles qualifiées relevant du milieu scolaire, de la santé et des services sociaux ainsi que du milieu communautaire, que ce soit pour la sensibilisation, l'éducation, la prévention ou l'accompagnement.

- Informer et sensibiliser les parents aux réalités des jeunes trans et non binares.

- Soutenir la formation d'un comité ou de groupes d'élèves pouvant constituer des lieux d'échange sur la diversité sexuelle et de genre dans les établissements.

Conclusion

Dans une société d'ouverture comme le Québec, où les droits individuels sont reconnus, il convient de faire en sorte que nos écoles soient des espaces de liberté, d'inclusion et de sécurité pour tout être humain, y compris les personnes et les familles de la diversité sexuelle et de genre. Ce guide vise à faciliter la mise en place d'environnements favorables à la prise en compte de la diversité sexuelle et de genre ainsi qu'à assurer la sécurité physique et psychologique des élèves et des membres du personnel trans et non binaires.

En plus du Ministère, qui offre du soutien et de l'accompagnement, plusieurs organismes actifs auprès des personnes et des familles de la diversité sexuelle et de genre peuvent contribuer, en collaboration avec le milieu scolaire, à une meilleure prise en compte de cette diversité.

Les réalités variées de la diversité sexuelle et de genre, en constante mouvance, doivent désormais être reconnues dans le quotidien du réseau scolaire québécois. L'ouverture, l'accueil et la formation continue demeurent des conditions essentielles pour que chaque élève puisse évoluer dans un environnement bienveillant, sécuritaire et inclusif.

Bibliographie

- Boivin, D. (2018). *Les élèves trans et les élèves non binaires en milieu scolaire : pratiques gagnantes à considérer* [document inédit].
- Centre de services scolaire de Montréal. (2017). *Lignes directrices relatives aux élèves transgenres*.
<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/nouvelles/transgenres/>
- Centre de services scolaire de la Capitale. Services éducatifs des jeunes. (2019). *Lignes directrices relatives aux élèves trans de la commission scolaire de la Capitale* [document inédit].
- Gouvernement du Canada. *Lexique sur la diversité sexuelle et de genre*.
<https://www.btb.termiumplus.gc.ca/publications/diversite-diversity-fra.html>
- Éditeur officiel du Québec. (2020). *Charte des droits et libertés de la personne*.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/C-12.pdf>
- Éditeur officiel du Québec. (2020). *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/A-2.1>
- Éditeur officiel du Québec. (2020). *Loi sur l'enseignement privé*.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-9.1>
- Éditeur officiel du Québec. (2020). *Loi sur l'instruction publique*.
<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3>
- Éditeur officiel du Québec. (2016). *Projet de loi n° 103 : Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres*. <http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-103-41-1.html>
- Ministère de la Famille. (2015). *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée : plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*.
<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-intimidation-2015.pdf>
- Ministère de la Justice. (2017). *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022*.
https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/publications/ministere/plans-actions/plan2017-22.pdf
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2019). *Plan stratégique 2019-2023*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-2019-2023.PDF?1575660315>
- Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation. (2018). *Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires : guide pour les établissements d'enseignement*. <http://tablehomophobietransphobie.org/wp-content/uploads/2018/01/Brochure-Jeunes-Trans-Web.pdf>

